

Compte-rendu de la séance du 10 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-septembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au siège habituel, en Mairie d'Amplier, suite à la convocation qui leur a été adressée le 3 septembre 2020.

Présents : Mesdames et Messieurs Les conseillers municipaux en exercice : de LAMARLIERE Chantal, GROSSEMY Charlotte, VIARD Elise, BACQUET Michaël, , OPERLE Michel, SAGOT Jean-François, TASSENCOURT Hubert et VERRIELE Didier.

Absents : BALANZAT Christine et BAJUS Patrice, excusés

Secrétaire : SAGOT Jean-François

DESIGNATION MEMBRES DE LA CCID

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner, 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, amenés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne :

En qualité de délégués titulaires :

1. SAGOT Guy-Marie, retraité
2. FRANCOIS Thierry, retraité
3. DE LAMARLIERE Chantal, infirmière
4. GROSSEMY Hervé, chauffeur monteur
5. DECRY Paul, retraité
6. SAGOT Jean-François, chef d'entreprise
7. OPERLE Michel, retraité
8. VERRIELE Didier, agriculteur
9. BRASSEUR Emmanuel, directeur technique
10. BALANZAT Christine, retraitée
11. PAILLET Jean-Pierre, agriculteur (ORVILLE)
12. DECRY Alexandre, agriculteur (SARTON)

En qualité de délégués suppléants :

1. BACQUET Mickaël, agent de collectivité
2. LEFEBVRE Thierry, transporteur
3. VIARD Elise, technico-commercial
4. CADINOT Georges, retraité
5. MAUPPIN Dominique, retraité
6. CALIPPE Brigitte, retraitée
7. GROSSEMY Charlotte, pharmacien
8. HOYEZ Jacky, agriculteur
9. DELATTRE Jean-Louis, retraité
10. BAJUS Patrice, chef d'entreprise
11. BOULANGER Alain, retraité (ORVILLE)
12. THEO Jean, agriculteur (LE SOUICH)

Commission d'Appel d'Offres

M. Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder, conformément à l'article L 1411-5 du CGCT, à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour composer la commission d'appel d'offres.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret (article L 2121-21), et désigne :

En qualité de délégués titulaires :

13. SAGOT Jean-François, chef d'entreprise
14. VERRIELE Didier, agriculteur
15. BRASSEUR Emmanuel, directeur technique

En qualité de délégués suppléants :

13. BACQUET Mickaël, agent de collectivité
14. BAJUS Patrice, chef d'entreprise
15. OPERLE Michel, retraité

DESIGNATION MEMBRE DE LA CLECT

M. Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois sollicite la désignation, au sein du Conseil Municipal, d'un membre amené à représenter la Commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne : M. Hubert TASSENCOURT, Maire.

Logement communal

M. Le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux. Les travaux restants sont : aménagement de la cuisine, de la salle de bains, raccordement de l'électricité, et pose du parquet, de l'escalier. Le devis de la société MCI est validé, pour un montant de 5 241.04€ HT (travaux : pose de parquet couloir, carrelage salle de bains, escalier, grille de ventilation). La surface extérieure allouée au locataire reste à définir.

Label écoles numériques 2020

M. Le Maire donne lecture du projet « label écoles numériques 2020 », et présente un devis de la société SPEECHI, d'un montant de 5 695€ HT. Le projet sera soutenu par la Commune ou par le SIAHOS, sur avis réglementaire des services de la Trésorerie.

Concours des Maisons Fleuries 2020

Le Conseil décide d'attribuer les prix suivants : 1^{er} prix : 30€, 2^{ème} prix :25€, 3^{ème} prix : 20€ et suivants 15€. Une carte cadeau, valable 1 an, sera offerte à chaque lauréat. Considérant la fermeture des établissements Vilmorin, les lauréats 2019 se verront également attribuer une nouvelle carte cadeau. Le choix de l'enseigne reste à définir, en fonction des offres proposées.

Sécurité incendie des bâtiments communaux

M . Le Maire présente le devis de la société MCSI, d'un montant de 916.72€ HT, pour la vérification de sécurité de la Mairie, la salle des fêtes et de la Mairie. Le conseil accepte le devis présenté.

QUESTIONS DIVERSES

Agent technique : Le conseil décide de la rémunération des heures supplémentaires effectuées par l'agent technique, dans la limite autorisée. Un micro-ondes sera installé dans le local technique.

Chauffe-eaux : Les chauffe-eaux de la salle des fêtes et de l'école ont été remplacés. Les travaux ont été confiés à l'entreprise DHEILLY.

Marais : Les travaux d'entretien ont été réalisés par LA VIE ACTIVE, par mandat de la Communauté de Communes.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée.